



# Ollainville

## Décision n° 69/2024

### DECISION DU MAIRE portant virements de crédits Décision Modificative du Budget n°3/2024

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le budget de la Commune approuvé par délibération n° CM 32/038/2024 du 02/04/2024,  
Vu la décision du Maire n°45/2024 du 04/07/2024 de virements de crédits, portant décision modificative du budget n°1/2024,  
Vu la décision du Maire n°64/2024 du 08/10/2024 de virements de crédits, portant décision modificative du budget n°2/2024,  
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre en section d'investissement, pour permettre le financement de dépenses non prévues au budget primitif 2024,

#### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

De procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		
<b>Opération n°45 – INFORMATISATION DES SERVICES</b> 21838-45-020 : Autre matériel informatique <i>Réinstallation logiciels e.magnus suite à installation nouveau serveur</i> <i>Et écran 24" service comptabilité</i>		2 670.00 €
<b>Opération n°84 – ECOLE CLAUDINE HERMANN</b> 21351-84-213 : Installations générales – Bâtiments publics <i>Enseigne – 2 plaques</i>		1 842.00 €
<b>Opération n°85 – CONSTRUCTION DOJO</b> 21351-85-321 : Installations générales – Bâtiments publics <i>Complément pour panneau d'affichage consommations des panneaux photovoltaïques</i>		3 605.00 €
<b>Chapitre 27 – Autres immobilisations financières</b> 2764-ECH-213 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé <i>Virement pour équilibrage</i>	8 117.00 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT - Dépenses</b>	<b>8 117.00 €</b>	<b>8 117.00 €</b>

#### ARTICLE 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.  
Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.



Fait à Ollainville, le 04 novembre 2024,  
Le Maire,  
Jean-Michel GIRAUDEAU

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/11/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219104619-20241104-DEC692024-R